

Délégation Ile de France Sud  
Service des Ressources Humaines  
Bureau Régional de la Formation

## ● ● ● Comment conclure un contrat d'apprentissage ?

### ● Qu'est-ce qu'un apprentissage ?

L'apprentissage a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié.

### ● Qui peut en bénéficier ?

Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut entrer en apprentissage.

Et par dérogation :

- jeunes de 15 ans ayant effectué la scolarité du premier cycle du second degré
- jeunes de 25 à 30 ans dans l'un des 4 cas suivants :
  - suite à un précédent contrat d'apprentissage, en vue de l'obtention d'un
  - diplôme de niveau supérieur à celui précédemment acquis
  - suite à une rupture de contrat pour des raisons indépendantes de la volonté de l'apprenti
  - si le jeune est reconnu travailleur handicapé
  - si le jeune a un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation est subordonnée à l'obtention du diplôme visé.

### ● Quelles sont les caractéristiques du contrat et de la formation ?

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. La durée du contrat peut varier de 1 à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée. Cette durée peut être adaptée pour tenir compte du niveau initial de compétence de l'apprenti ; la durée maximale peut être portée à 4 ans lorsque la qualité de travailleur handicapé est reconnue à l'apprenti.

### ● Qui peut être maître d'apprentissage et quel est son rôle ?

Le jeune est obligatoirement suivi par un maître d'apprentissage. Il a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences nécessaires à l'obtention du titre ou du diplôme préparé, en liaison avec le CFA.

Le nombre maximal d'apprentis pouvant être accueillis simultanément dans un laboratoire est fixé à deux pour chaque maître d'apprentissage.

Peut remplir les fonctions de maître d'apprentissage celui qui possède :

► soit un titre ou un diplôme au moins égal à celui préparé, ainsi qu'une expérience professionnelle de 3 ans en relation avec la qualification visée par ce diplôme ou ce titre ;

► soit une **expérience professionnelle de 5 ans** en relation avec la qualification préparée par le jeune et un niveau minimal de qualification déterminé par le comité départemental de l'emploi.

Le Directeur d'Unité doit permettre au maître d'apprentissage de dégager sur son temps de travail les disponibilités nécessaires à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le CFA ; il doit également veiller à ce que le maître d'apprentissage bénéficie de formations lui permettant d'exercer correctement sa mission et de suivre l'évolution du contenu des formations dispensées à l'apprenti et des diplômes qui les valident.

### ● Quelle rémunération pour l'apprenti ?

Rémunération minimum versée par le CNRS en fonction de l'âge et de l'ancienneté du jeune dans le contrat (% du SMIC) :

Age	1ère année	2ème année	3ème année
16 à 17 ans	25 %	37 %	53 %
18 à 20 ans	41 %	49 %	65 %
21 ans et plus	53 %	61 %	78 %

Lorsqu'un apprenti conclut un nouveau contrat d'apprentissage avec le même employeur, sa rémunération est au moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent, sauf quand l'application de la rémunération minimale en fonction de l'âge est plus favorable.

Les montants des rémunérations minimales en fonction de l'âge sont majorés à compter du 1er jour du mois suivant le jour où l'apprenti a atteint 18 ans ou 21 ans.

### ● Quelle est la procédure à suivre pour mettre en oeuvre un contrat d'apprentissage?

1. Remplir la fiche de renseignement<sup>1</sup>. Elle comporte le nom, la qualification du maître d'apprentissage, la durée de son expérience professionnelle et les formations auxquelles les apprentis sont préparés. Les pièces justificatives (diplôme et/ou déclaration sur l'honneur du maître d'apprentissage) doivent être jointes.

2. Transmettre la demande avec toutes les pièces justificatives au Bureau Régional de Formation **au plus tard à la date indiquée sur le site internet<sup>2</sup> de la formation permanente.**

#### ► A savoir :

- Il ne doit **pas y avoir de frais de formation demandé par le CFA.**
- le début de l'apprentissage peut avoir lieu de 3 mois avant à 3 mois après le début des cours en CFA.
- Le contrat doit être signé par l'employeur et l'apprenti (ou son représentant légal s'il est mineur).
- Une fiche médicale d'aptitude délivrée par le médecin de prévention est jointe au contrat d'apprentissage.

### ● Documents à transmettre au Bureau Régional de la Formation ?

- Fiche de renseignement CNRS (AP-2)
- Pour le maître d'apprentissage : attestation d'expérience professionnelle (AP-3) (joindre les certificats de travail ou autres justificatifs et le CV).
- Programme du diplôme (Cours et calendrier annuel)

<sup>1</sup> Document AP-2 en annexe

<sup>2</sup> <http://www.dr4.cnrs.fr/bfp/doc.htm>

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE CNRS-DR4

### Liste des documents à fournir

► Ce document est à retourner au Service des Ressources Humaines au plus tard le 14 mai 2008.

1	<input type="checkbox"/>	La fiche de renseignement CNRS-DR4 ci-après dûment rempli.
2	<input type="checkbox"/>	L'attestation d'expérience professionnelle du maître d'apprentissage
3	<input type="checkbox"/>	Justificatifs pour le maître d'apprentissage (CV et copies des titres ou diplômes...)
4	<input type="checkbox"/>	Programme du diplôme (Cours assurés par le CFA et calendrier annuel)

► Cochez ici chaque document inclus dans votre demande.

► L'absence d'un ou plusieurs documents entre en compte dans les critères de sélection des contrats d'apprentissage.

Date : □□□□□

Nom et signature du Maître d'apprentissage

Date : □□□□□

Nom et signature du Directeur d'Unité

# FICHE DE RENSEIGNEMENT



Délégation Ile de France Sud

LABORATOIRE			
Nom du laboratoire	□□□□□		
Nom du Directeur	□□□□□		
Adresse	□□□□□		
Code postal et ville	□□□□□		
E-mail du correspondant formation	□□□□□		
Tél.	□□□□□	Fax :	□□□□□
MAITRE D'APPRENTISSAGE			
Nom et prénom	□□□□□		
Fonction	□□□□□		
Date de naissance	□□□□□		
Tél	□□□□□		
Email	□□□□□		
Le maître d'apprentissage est-il agréé : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			
Si OUI, indiquez le numéro d'agrément : □□□□□			
Si NON, vous devez remplir l'attestation d'expérience professionnelle (Document AP-3)			
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'APPRENTI			
Nom de naissance et prénom	□□□□□		
Date de naissance (dd/mm/yyyy)	□□□□□	Lieu de naissance et dépt.	□□□□□
Sexe	<input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F	Nationalité	□□□□□
N° de sécurité sociale	□□□□□		
Adresse	□□□□□		
Code postal et ville	□□□□□		
Tél	□□□□□		
Email	□□□□□		
Date de naissance	□□□□□		
Classe fréquentée l'année n-1	□□□□□		
Diplôme le plus élevé obtenu	□□□□□	Année	□□□□□
Nom, prénom, adresse du représentant légal (si apprenti mineur) : □□□□□			
<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur			

## FICHE DE RENSEIGNEMENT CFA

<b>CENTRE DE FORMATION D'APPRENTI (CFA)</b>	
CFA où seront délivrés les cours	□□□□□
Adresse	□□□□□
Code postal et ville	□□□□□
<b>Diplôme préparé</b> (préciser l'intitulé exact)	□□□□□
Contact (nom et fonction)	□□□□□
Tél.	□□□□□ Fax : □□□□□
<b>APPRENTISSAGE</b>	
Date de la formation	□□□□□
Date du début du contrat (prévision)	□□□□□
Durée du contrat	□□□□□
Mission de l'apprenti	□□□□□
Horaires de travail de l'apprenti	□□□□□

Remarques et commentaires :

□□□□□

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE CNRS-DR4 Attestation d'expérience professionnelle

AP-3

Ce document est à joindre au **formulaire AP-2**. Le maître d'apprentissage doit répondre à certains critères :

► Le maître d'apprentissage est la personne directement responsable de la formation de l'apprenti et assumant la fonction de tuteur.  
Il contribue à l'acquisition par l'apprenti dans l'entreprise des compétences correspondant à la qualification recherchée et au titre ou diplôme préparés, en liaison avec le CFA.

► Le maître d'apprentissage doit remplir des conditions des compétences, qui se définissent en terme de diplôme et d'années d'expérience :

- Etre titulaire d'un diplôme ou titre relevant du domaine professionnel visé par la qualification préparée par le jeune, et d'un niveau au moins équivalent à cette qualification + 3 ans d'expérience professionnelle en relation avec la qualification envisagée par le jeune

**OU**

- Sans titre ou diplôme mais avoir un niveau minimal de qualification déterminé par le comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi (CODE) + 5 ans d'expérience professionnelle en relation avec la qualification envisagée par le jeune

► Chaque maître d'apprentissage (employeur ou salarié) peut accueillir simultanément : 2 apprentis ou élèves en classes préparatoires à l'apprentissage + 1 un apprenti redoublant.

## EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DU MAITRE D'APPRENTISSAGE

AP-3

LABORATOIRE D'ACCUEIL DE L'APPRENTI		
Nom du laboratoire	□□□□□	
Adresse	□□□□□	
Code postal et ville	□□□□□	
<p>1/ Vous avez été Maître d'Apprentissage dans les 5 dernières années : Allez directement au <b>point II</b></p> <p>2/ Vous êtes titulaire d'un diplôme équivalent à celui préparé par l'apprenti et vous justifiez de 3 ans d'activité professionnelle en relation avec cette qualification.</p> <p>Merci de nous fournir la copie de ce diplôme (dernier diplôme le plus élevé en relation avec la formation que suit l'apprenti) ou autres justificatifs (sauf CV) justifiant de votre expérience professionnelle.</p> <p>2/ Merci de nous fournir un CV</p>		
I - MAITRE D'APPRENTISSAGE		
MAITRE D'APPRENTISSAGE	Je soussigné(e) □□□□□ épouse □□□□□ né le □□□□□ atteste être titulaire du diplôme : □□□□□ depuis le □□□□□	
	Et exercer mon métier dans le domaine de : □□□□□ depuis : □□□□□ (années d'expérience cumulées dans le métier, depuis la date d'obtention du diplôme le plus élevé)	
	Dans mes fonctions actuelles, je certifie occuper le poste de □□□□□ depuis le : □□□□□ à l'adresse suivante (lieu de travail du maître d'apprentissage et de l'apprenti) : □□□□□	
Tél	□□□□□	
Portable/GSM	□□□□□	
Email	□□□□□	
II - VOUS AVEZ ÉTÉ MAÎTRE D'APPRENTISSAGE		
Je certifie à ce jour suivre : □□□□□ jeune(s). (indiquez le nombre de jeunes suivis simultanément apprentissage à la date de début du nouveau contrat)		
NOM ET PRÉNOM DES JEUNES	DATE DE DÉBUT ET DE FIN DE CONTRAT EN COURS	
□□□□□	□□□□□	□□□□□
□□□□□	□□□□□	□□□□□
□□□□□	□□□□□	□□□□□

Fait à □□□□□ le □□□□□

Signature du maître d'apprentissage